

28 mar 2013 -13:06

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2013

## Mise en concurrence de certains marchés publics dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la mise en concurrence, dans le cadre de l'Union européenne, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

Le projet contient les règles de passation des marchés passés par des entités adjudicatrices dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux. Il ne traite donc pas des marchés publics passés dans ces mêmes secteurs par des pouvoirs adjudicateurs et des entreprises publiques, qui font l'objet d'un arrêté distinct.

Les entités adjudicatrices concernées sont principalement *Brussels Airport Company* et la S.A.EBCF, qui est la société gestionnaire de l'aérodrome de Cerfontaine.

Ce projet d'arrêté royal exécute le titre IV de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et remplace l'arrêté royal du 18 juin 1996.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>